



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 4 JUILLET 2017

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : A BRUXELLES, UN VOTE PAS LA HAUTEUR DU RISQUE POUR LA SANTE DES CITOYENS

Aujourd'hui 4 juillet à Bruxelles, les représentants des Etats membres européens ont adopté la définition des critères qui doivent permettre d'identifier les substances perturbatrices endocriniennes (PE). France Nature Environnement regrette qu'après autant de discussions, l'aboutissement soit une définition si restreinte.

Les PE sont des substances synthétisées qui vont altérer notre système hormonal et donc peuvent provoquer des maladies neurodégénératives, des dérèglements de la thyroïde, des pertes de QI, des problèmes de fertilité, de l'obésité, des cancers de la prostate ou du sein...

Les critères adoptés aujourd'hui ne vont pas permettre le niveau de protection nécessaire pour les citoyens et l'environnement face à l'exposition à ces substances et ne vont pas répondre aux attentes des scientifiques. Pourtant, les scientifiques, les citoyens et les associations avaient largement fait part de leurs inquiétudes au gouvernement et aux institutions européennes.

Les trois problèmes majeurs de la définition adoptée

- La charge de preuve demandée est telle, que les délais d'identifications seront très compliqués et très longs, ce qui va à l'encontre du principe de précaution.
- La définition comprend encore beaucoup d'exemptions :
 - premièrement, elle ne comprend que certains pesticides et écarte de cette manière les autres secteurs
 - deuxièmement, elle crée des exemptions pour certains pesticides et biocides synthétisés, considérés comme perturbateurs endocriniens.

Un changement de position de la France qui a tout changé

Alors que la France faisait partie des Etats Membres qui défendaient une approche ambitieuse de la santé des citoyens et de l'environnement (avec le Suède et le Danemark), sa position a soudainement changé, allant à l'encontre de celle de l'ancien Gouvernement.



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Dans son communiqué de presse, le Gouvernement français assure qu'il ira plus loin et qu'il prendra en compte d'autres secteurs (jouets, cosmétiques, emballages alimentaires, les peintures/détergents...sont omis) et même qu'il interdira sur le marché français les produits contenant des substances faisant l'objet de préoccupations. Mais le pourra-t-il ? Le fera-t-il ? Nous voyons se profiler le poids des lobbys et les arguments classiques de « distorsion de concurrence ».

Michel Dubromel, président de France Nature Environnement « espère voir rapidement un document officiel certifiant que la France tiendra ses engagements d'aller plus loin que ce que la définition impose. Il en va de la santé des citoyens ».



**DITES «NON» AUX...
PRODUITS CHIMIQUES
PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 73 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).